

REGLEMENT GENERAL

DES CHAMPIONNATS DU GRAND-EST INTERCLUBS PAR EQUIPES

Les coupes du Grand-Est de 2017 ont déterminé pour 2018 les divisions par sexe et catégories d'âge.

Pour 2018, il est donc constitué pour les équipes Messieurs, Dames, Seniors Messieurs, et Seniors 2 une 1^{ère} division à 8 clubs, et une 2^e division.

En conséquence les 8 premières équipes au classement de la coupe du Grand Est 2017 (Messieurs ou Dames) sont qualifiées pour la 1^{ère} division, les autres équipes, qu'elles aient joué ou pas en 2017 sont en 2^e division.

Pour la catégorie Seniors Dames le format « coupe » de 2017 est conservé.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une seule équipe par club.

MESSIEURS	Equipe de 6 joueurs par tour (possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueurs)
DAMES	Equipe de 6 joueuses par tour (possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueuses)
SENIORS MESSIEURS	Equipe de 6 joueurs par tour (possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueurs)
SENIORS DAMES	Equipe de 4 joueuses par tour (possibilité d'inscrire jusqu'à 8 joueuses)
SENIORS 2	Equipe de 4 joueurs par tour (possibilité d'inscrire jusqu'à 8 joueurs)

⇒ Les équipiers OU équipières doivent être licenciés(es) de lien 1 dans leur association sportive.

INSCRIPTIONS

- ⇒ L'inscription des équipes se fait sur Extranet : <http://xnet.ffgpolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve ;
- ⇒ L'inscription des joueurs/joueuses se fait sur Extranet : <http://xnet.ffgpolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
- ⇒ Le droit d'inscription s'élève à 200 euros et doit être réglé avant la date limite d'inscription des joueurs.